

# L'EXPANSION

avril 2006

zapping  
produits

## **Le parapluie antichômage de la Cameic**



La petite compagnie d'assurances Cameic lance Après, garantissant un complément de revenus en cas de chômage.

Les conditions : être salarié, âgé de 25 à 53 ans, bénéficiaire des Assedic et avoir cotisé pendant au moins deux ans entre 17 et 35 euros par mois pour une indemnisation de 200 à 400 euros par mois pendant dix-huit mois au maximum. Innovant, mais un peu cher.